L'UE: UNE PUISSANCE NAVALE?

Avec un littoral de plus de 90 000 km2 et bordée de 4 mers et de 2 océans, l'Europe est entourée par plusieurs théâtres stratégiques : la mer Baltique au Nord, la Manche et l'Atlantique à l'Ouest, la Méditerranée et la Mer Noire au Sud. Chaque Etat européen emploie sa marine pour la protection de ses propres intérêts et de l'intégrité de son territoire. Mais toutes rassemblées, les marines des Etats-membres de l'Union Européenne constituent-elles une puissance navale capable de s'imposer au niveau international et d'assurer la défense du continent ? Cette puissance navale européenne ne peut aboutir sans une stratégie crédible et une coopération renforcée entre les pays.

VERS UNE EUROPE DE LA **DEFENSE?**

Depuis longtemps, l'Union européenne (UE) cherche à assurer sa défense. Elle mène sa propre stratégie de sécurité depuis 2009, et accomplit plusieurs missions dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Mais la PSDC n'a pour vocation que la gestion des crises hors du territoire européen. La défense de l'Europe, elle, est la défense du territoire de l'Europe qui s'organise en grande partie, mais pas uniquement, dans le cadre de l'OTAN. Cette expression n'est pas équivalente à celle de l'Europe de la défense qui implique l'idée d'autonomie.

L'approfondissement de l'Europe de la défense n'est devenue une priorité politique de l'UE que récemment. L'institution d'une Coopération structurée permanente (CSP) en 2017 est une première avancée concrète dans cet objectif.

En juin 2020, les Etats membres ont entamé une réflexion autour de la « boussole stratégique », adoptée par le Conseil de l'UE le 25 mars 2022. Celle-ci établit les grandes orientations de la sécurité et de la défense européennes, avec pour objectif de renforcer l'autonomie stratégique de l'UE jusqu'en 2030. Entre temps, l'Europe s'est également dotée de stratégies pour l'Indopacifique (16 septembre 2021) et pour l'Arctique (13 octobre 2021).

En complément, une Initiative Européenne d'Intervention (IEI) a vu le jour en 2018 sous l'impulsion de la France. Cette entité européenne mais non UE, est tournée vers le champ opérationnel. Elle vise à favoriser l'émergence d'une culture stratégique européenne et à accroître la capacité des Européens à agir ensemble, permettant aux pays volontaires de participer aux travaux d'anticipation, de renseignement, de planification et de soutien aux opérations par une structure militaire commune.

Sur le plan naval plus spécifiquement, les Etats européens sont confrontés à de nombreux défis. Dans un contexte de réarmement global, les marines européennes s'organisent et se coordonnent afin d'optimiser l'emploi de leurs moyens limités.

PAS « UNE » MAIS DES MARINES **EUROPEENNES**

L'Europe dispose de moyens navals significatifs. En 2021, les marines européennes toutes confondues cumulaient un tonnage supérieur à la Russie, de 826 832 tonnes. La Chine possède quant à elle une flotte de 934 035 de tonnes, et les USA de 2,74 millions de tonnes.

Il reste toutefois difficile de parler d'une stratégie européenne navale de par le morcellement des intérêts et des ambitions de chaque marine. Sur les 27 pays de l'Union, seuls 22 possèdent des frontières maritimes, l'Autriche, le Luxembourg, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie disposant seulement de marines fluviales. Les 22 marines européennes sont par ailleurs très différentes, tant par leur taille, leur tonnage, que par la diversité de leurs moyens :

- on peut distinguer les marines à vocation régionale, qui n'ont pas de capacités hauturières, conçues et équipées pour des missions dans leur bassin proche : Suède, Finlande, Pologne, pays Baltes, Roumanie, Bulgarie...
- s'y ajoutent les marines dotées de moyens océaniques qui se déploient au-delà de la zone économique exclusive, voire projettent leurs capacités navales sur plusieurs mers du globe. Il s'agit des marines française, italienne, danoise, hollandaise...

Les missions et doctrines de ces 22 marines européennes sont également très diversifiées, conçues autour des intérêts et des enjeux particuliers à chaque Etat.

La Marine nationale est ainsi la seule Marine de l'UE à déployer des bâtiments de manière permanente en Atlantique, en Méditerranée, et au-delà en Océan Indien et dans le Pacifique, pour assurer notamment la défense de ses DROM-COM.

AU CŒUR DE L'UE NAVALE : LA COOPERATION OPERATIONNELLE

S'il n'existe pas une marine européenne, mais bien des marines, celles-ci sont habituées à travailler les unes avec les autres au-delà de leur diversité et de leur spécificité.

La coopération entre Etats européens prend des formes très variées en matière de défense, qu'il s'agisse de coopérations opérationnelles, capacitaires ou industrielles, menées au sein de l'Union européenne, mais aussi sur un plan multilatéral ou bilatéral.

Hors du cadre de l'OTAN, des opérations importantes sont conduites dans le cadre de la PSDC et de la force navale européenne (Eunavfor) :

- EU NAVFOR Somalia/Atalanta a pour but depuis 2008 de lutter contre l'insécurité dans le golfe d'Aden et l'océan Indien. 16 pays membres de l'UE y participent.
- EUNAVFOR MED Irini a débuté en 2020, succédant à l'opération Sophia initiée en 2015. Elle met en œuvre l'embargo des Nations Unies sur les armes à destination de la Libye. 9 pays membres de l'UE y contribuent.

Par ailleurs, en 2020 a été mis en place le concept de présences maritimes coordonnées (CMP), permettant de renforcer la coopération régionale et la coordination entre marines européennes afin d'optimiser la présence dans une zone donnée. D'abord déployé dans le golfe de Guinée, ce concept a été étendu au nord-ouest de l'océan Indien.

L'Europe navale est complémentaire de l'OTAN. Là où l'Alliance atlantique a vocation à couvrir les missions du haut du spectre (opérations de haute intensité), les marines européennes assurent la sécurité maritime plus largement, par la lutte contre les trafics et la piraterie notamment, avec une approche globale (diplomatique, miliaire, économique, qui a fait son succès).

L'opération Atalanta en est un excellent exemple : en combinant le volet maritime anti-piraterie à d'autres opérations de soutien sur le territoire somalien (formation



formation juridique, aides militaire, financière humanitaire), l'UE est parvenue à réduire significativement la piraterie au large de la corne de l'Afrique et à sécuriser les flux maritimes dans cette zone stratégique.

Ces opérations pan-européennes se doublent de nombreuses coopérations plus régionales. Par exemple, l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas oeuvrent ensemble en mer Baltique, s'appuyant sur des instances communes comme le Nordic Defence Cooperation (NORDEFCO) ou encore la Joint Expeditionary Force (JEF). La coopération la plus emblématique reste l'EUROMARFOR créée en 1995 entre l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal.

L'efficacité des forces navales relevant de plusieurs Etats impose donc une coordination approfondie et n'est possible que par le perfectionnement de l'interopérabilité entre les différents acteurs nationaux.

LA NECESSITE DE PROMOUVOIR LA **COOPERATION INDUSTRIELLE**

L'UE démontre une réelle volonté de renforcer sa souveraineté industrielle et par extension, son autonomie stratégique. Le traité de Maastricht propose une « coopération renforcée en matière d'armement en vue de créer une agence européenne des armements », mais cette coopération peine aujourd'hui à se mettre en place.

Si l'Europe est riche en constructeurs navals avec le Français Naval Group, l'Allemand TKMS, l'Italien Fincantieri, le Suédois Saab Kockums, le Néerlandais Damen, l'Espagnol Navantia... le secteur naval européen reste dispersé.

L'institution de la coopération structurée permanente (CSP), appuyée par le fonds européen de la Défense (FED) est un outil de coopération prévu par les traités qui permet, entre autres, la mutualisation des programmes d'armement, des compétences industrielles et des

capacités militaires. En mai 2021, la Commission Européenne a annoncé son ambition d'atteindre l'autonomie pour l'UE, à travers la diversification des partenariats industriels.

L'intérêt de coopérer au niveau industriel est double : partager les coûts de développement et faciliter la coopération logistique entre Européens. L'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr) a piloté de nombreux programmes dans cet esprit, notamment celui des FREMM.

existe de nombreuses coopérations industrielles bilatérales ou multilatérales qui s'établissent selon des intérêts partagés ou au sein d'un espace géographique commun. Parmi elles, on peut nommer l'étroite mais compliquée coopération industrielle franco-allemande. mais aussi le projet d'European Patrol Corvette, un programme de construction structuré sous la supervision de l'Italie avec comme partenaires la France, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Danemark et la Norvège. Ce programme prévoit un investissement de 60 millions d'euros pour développer un bâtiment de guerre hauturier de nouvelle génération de type corvette. En dehors de ces quelques projets, les initiatives industrielles de coopération peinent à voir le jour.

L'Union européenne doit ainsi consolider l'industrie de défense afin d'assurer l'autonomie de ses équipements et s'affirmer dans la compétition internationale. Elle doit poursuivre les déploiements réguliers de bâtiments européens pour promouvoir la crédibilité militaire de l'Europe, et démontrer sa capacité d'assurer de manière coordonnée la sécurité et la défense du continent, mais aussi la protection de ses intérêts au-delà.

Tout cela doit contribuer, avec le développement d'une culture stratégique commune, à dépasser une simple logique de juxtaposition de défenses souveraines pour renforcer l'autonomie stratégique de l'UE et sa capacité à défendre ses intérêts partout dans le monde.

